



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/11/27
27 JUILLET 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Onzième réunion
Hyderabad, Inde
Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire*

SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, Y COMPRIS LES PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION DE LA QUATRIÈME ÉDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. L'état et les tendances de la diversité biologique doivent faire l'objet d'une étroite surveillance afin que les Parties puissent, individuellement et à titre collectif par le biais de la Conférence des Parties, passer en revue l'application de la Convention et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et évaluer les progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les objectifs nationaux connexes. En effet, les Parties à la Convention ont une obligation de surveillance (article 7 b)), et la surveillance mondiale de la diversité biologique figure parmi les éléments clés de la mise en œuvre efficace cités à l'article 25 a) du Plan stratégique, qui précise que « des travaux doivent être menés pour surveiller l'état et les tendances de la diversité biologique, maintenir et partager des données, et élaborer et utiliser des indicateurs et des mesures convenues au sujet des changements dans la diversité biologique et les écosystèmes ».

2. Dans sa décision X/2, la Conférence des Parties prie les Parties et les autres gouvernements de « surveiller et examiner l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, conformément au Plan stratégique et aux objectifs nationaux, en utilisant la série d'indicateurs élaborés pour le Plan stratégique, comme un cadre souple, et faire rapport à la Conférence des Parties par le biais des cinquièmes et sixièmes rapports nationaux et d'autres moyens que déterminera la Conférence des Parties » (paragraphe 3 e)).

3. Plusieurs éléments sont nécessaires, dans les pays et à l'échelle mondiale, afin d'assurer une surveillance efficace et appuyer l'examen :

- a) Des observations et des systèmes d'observation, comprenant la collecte de données;
- b) Des systèmes de gestion et d'échange de données et d'information, et des outils pour l'interprétation des données et de l'information, y compris des paramètres courants et des indicateurs de la

* UNEP/CBD/COP/11/1.

diversité biologique, et des modèles de changement de la diversité biologique, reposant sur des recherches pertinentes sur la diversité biologique;

c) Des rapports et des évaluations des progrès, nationaux et mondiaux.

4. Dans sa décision X/7, la Conférence des Parties a accueilli les progrès accomplis au chapitre de la surveillance de la diversité biologique et reconnu la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités de surveillance de la diversité biologique à tous les niveaux, y compris en poursuivant les travaux sur les indicateurs, les mécanismes de surveillance et de rapports sur la diversité biologique, et la capacité d'utiliser les données sur la diversité biologique. La Conférence des Parties a convenu de continuer à utiliser les indicateurs élaborés pour le cadre de travail pour la diversité biologique, et de les développer davantage, les ajuster et les compléter, selon le cas, afin qu'ils conviennent aux nouveaux objectifs d'Aichi de 2010. À cet égard, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de convoquer un groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et précisé le mandat du groupe.

5. La Conférence des Parties a aussi décidé que la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique serait préparée de façon à assurer une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (décision X/2, paragraphe 13) et a prié le Secrétaire exécutif de préparer un plan pour sa préparation en se fondant sur les cinquièmes rapports nationaux (décision X/10), l'utilisation des indicateurs et des données pertinentes, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

6. Conformément à ces décisions, le Secrétaire exécutif a convoqué une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et mis au point un plan pour la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques s'est penché sur cette première question à sa quinzième réunion et sur la seconde à sa seizième réunion. Le Secrétaire exécutif a aussi préparé un manuel de référence pour les cinquièmes rapports nationaux.

7. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa quinzième réunion, a accueilli les travaux du Groupe spécial d'experts techniques, pris note de la liste indicative des indicateurs organisée conformément aux objectifs d'Aichi, recommandé des mesures à l'intention de la Conférence des Parties et prié le Secrétaire exécutif d'entreprendre des travaux concernant différentes tâches (recommandation XVI/2 de l'Organe subsidiaire).

8. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa seizième réunion, a pris note du plan de préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, prié le Secrétaire exécutif d'entreprendre les préparatifs à partir de ce plan et de remettre un rapport d'étape à la onzième réunion de la Conférence des Parties (recommandation XVI/2 de l'Organe subsidiaire).

9. Cette note présente un rapport d'étape sur ces questions à la lumière des décisions mentionnées ci-dessus de la dixième réunion de la Conférence des Parties et des recommandations des quinzième et seizième réunions de l'Organe subsidiaire. Elle est organisée selon les éléments mentionnés ci-dessus (paragraphe 3) et aborde tour à tour les observations de la diversité biologique (section II), les systèmes et outils de gestion, d'échange et d'interprétation des données et de l'information, y compris les indicateurs (section III) et les rapports et les évaluations, y compris les Perspectives mondiales de la diversité biologique (section IV).

10. La Conférence des Parties est invitée à examiner ce rapport avec les projets de décisions préparés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques dans ses recommandations XV/1 et XVI/2, et la recommandation 7/7 du Groupe de travail à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes.

II. OBSERVATIONS DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AUX FINS DE SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Observations de la diversité biologique aux fins de surveillance

11. La surveillance de la diversité biologique dépend de la disponibilité des observations sous-jacentes des échelles temporelles et spatiales pertinentes et l'accès à celles-ci, ainsi que de la capacité de développer et d'appliquer les modèles appropriés qui favorisent l'intégration des différents ensembles de données et l'extrapolation entre les points de données.

12. La capacité accrue de surveiller convenablement la diversité biologique dans les pays renforcerait la capacité des pays à définir des objectifs quantitatifs convenables pour la diversité biologique, de détecter les changements et de freiner les tendances indésirables dès qu'elles se manifestent, d'améliorer les communications sur les questions liées à la diversité biologique et ainsi augmenter la participation et la sensibilisation, et par le fait même contribuer à l'intégration de la diversité biologique aux différents aspects de la société.

13. La surveillance de la diversité biologique exige des observations à long terme des principaux aspects de la diversité biologique conformément à un protocole d'échantillonnage établi et comprend habituellement des observations à grande échelle et de faible intensité, ainsi que des échantillonnages détaillés et fréquents dans des sites clés. L'analyse et l'interprétation de l'information sur la diversité biologique exigent des données complémentaires provenant d'autres disciplines (démographiques, météorologiques, hydrologiques, sur les incendies, les épidémies, les utilisations commerciales et la vente, etc.). Plusieurs pays ne possèdent qu'un système de surveillance partiel ou inégal pour la diversité biologique.

14. La surveillance de la diversité biologique exige également un engagement à long terme, tant sur le plan financier qu'institutionnel. Elle nécessite le développement d'un système permettant de détecter les changements importants de la diversité biologique dès qu'ils se manifestent, à coût abordable. Idéalement, la capacité de prévenir les conséquences de pertes non détectées et évitables de la diversité biologique devrait compenser les coûts engagés.

15. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, au paragraphe 25 a), fait état de la nécessité de surveiller l'état et les tendances de la diversité biologique, de maintenir et de partager des données, et d'élaborer et d'utiliser des indicateurs et des mesures convenues pour les changements dans la diversité biologique et les écosystèmes. Il est également mentionné, dans la note de bas de page 20, que le Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) pourrait faciliter ce processus, avec le Centre mondial d'information sur la biodiversité et le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique, s'il était développé davantage et profitait des ressources nécessaires.

Progrès accomplis dans l'observation de la diversité biologique

16. Le Réseau de veille de la diversité biologique du Groupe sur l'observation de la Terre du (GEO-BON)¹ a indiqué que le développement d'un cadre d'observation mondial robuste et scientifique visant à détecter les changements dans la diversité biologique constitue l'objectif premier de son plan de travail de 2012-2015.² Ce cadre devrait concilier l'objectif d'un système ayant pour but de fournir des observations aux différentes échelles spatiales de manière conséquente et prévisible, et la réalité de jumeler des observations inégales, à court terme et fondées sur des projets à des réseaux d'observations à moyen et à long terme et des données captées à distance.

¹ <http://www.earthobservations.org/geobon.shtml>

² Voir la tâche BI-01 Global Biodiversity Observation (GEO BON) sur le site <http://www.earthobservations.org/docshow.php?id=129>

17. Bien que le GEO-BON se soit fixé comme objectif de relier les réseaux d'observation existants et de favoriser les liens et la régularité au moyen d'une perspective principalement mondiale, celui-ci reconnaît néanmoins la nécessité de livrer des produits et de répondre aux besoins des pays. Les réseaux régionaux de veille de la diversité biologique joueront vraisemblablement un rôle de premier plan afin de répondre à ce besoin. Le GEO-BON songe également à entreprendre des activités de renforcement des capacités à l'échelle infrarégionale, notamment en examinant la possibilité de contribuer aux ateliers infrarégionaux de renforcement des capacités sur la remise de rapports nationaux et la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique prévus par le Secrétariat de la Convention biologique pour l'année 2013.

18. Le GEO-BON a préparé un rapport sur la capacité des systèmes d'observation de la diversité biologique à appuyer les objectifs de 2020 de la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/AHTEG-SP-Ind/1/INF/1).³

Lacunes dans les observations de la diversité biologique

19. La grande majorité des observations de la diversité biologique effectuées sur le terrain proviennent de projets de recherche, d'inventaires ou d'observations faites par des citoyens scientifiques. Bien que ces observations soient précieuses, elles n'ont généralement pas pour but de contribuer à un programme de surveillance (sauf dans le cas du recensement des populations d'oiseaux, par exemple). Les données, lorsqu'elles existent, sont présentées sous différentes formes et n'ont habituellement pas été prélevées dans le cadre d'un programme d'observations périodiques permettant de détecter les changements (sauf dans le cas des sites faisant partie d'un réseau de recherche écologique à long terme).

20. Les observations par satellite de la diversité biologique sont de plus en plus faciles à obtenir à peu de frais ou encore gratuitement, mais elles comportent des lacunes au niveau de la couverture des stations de captage et du développement de produits pour détecter les changements. L'absence de produits de couverture terrestre mondiale pour une durée donnée constitue la plus importante lacune.

21. Les mesures suivantes sont nécessaires afin de combler ces lacunes :

b) Les organismes de financement de la science doivent fournir les ressources nécessaires pour resserrer les observations de la diversité biologique de manière permanente;

c) Les organismes de financement de la science doivent exiger que les données soient disponibles dans une forme qui contribue à la surveillance de l'information;

d) Les organismes de financement de la science doivent promouvoir le travail scientifique relatif à la détection des changements dans la diversité biologique;

e) Les réseaux scientifiques de citoyens doivent développer les systèmes qui contribuent à la surveillance de la diversité biologique;

f) Les institutions nationales chargées de la surveillance de la vie sauvage, des forêts, des aires protégées et autres, doivent utiliser des formats universels et de meilleures pratiques de surveillance et diffuser leurs données au moyen d'un mécanisme d'interopérabilité convenable tel que le mécanisme de centre d'échange, s'il y a lieu;

g) Appuyer le GEO-BON et autres partenaires compétents dans le développement et la mise en œuvre d'un cadre d'observation mondial scientifiquement robuste dont le rôle est de détecter les changements dans la diversité biologique;

h) Un soutien direct aux pays qui développent des systèmes nationaux de surveillance de la diversité biologique dans le cadre d'ententes offrant un environnement permettant de coordonner les observations, offrent de l'assistance et une orientation sur l'utilisation des observations, développent des méthodes et des protocoles, et encouragent la recherche et le développement permanents;⁴

³ <http://www.cbd.int/doc/meetings/ind/ahteg-sp-ind-01/information/ahteg-sp-ind-01-inf-01-en.pdf>

⁴ Ces ententes peuvent suivre le modèle de l'initiative mondiale d'observation des forêts (GFOI) et comprendre le développement d'une

i) Resserrer la collaboration avec le Groupe sur l'observation de la Terre afin d'améliorer la collaboration avec les agences responsables au niveau national et l'intégration des neuf domaines d'avantages sociétaux abordés dans le cadre de l'observation des systèmes par le Groupe de l'observation de la Terre;

j) Collaborer avec le Groupe sur l'observation de la Terre afin de fournir des critères précis pour les normes d'observations à communiquer aux agences spatiales.

III. SYSTÈMES ET OUTILS DE GESTION, D'ÉCHANGE ET D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES ET DE L'INFORMATION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Progrès dans le développement de la gestion de l'information et de produits d'information

22. La communauté de la bio-informatique s'est réunie à l'occasion de la Conférence mondiale de l'informatique de la diversité biologique (Copenhague, Danemark, 2-4 juillet 2012) présentée par le Centre mondial d'information sur la biodiversité.⁵ Les membres de la communauté ont entrepris le développement des Perspectives mondiales de l'informatique (ou information) de la diversité biologique qui comblerait, entre autres, les besoins entourant les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Ces Perspectives devraient être présentées à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

23. Reconnaisant la nécessité de transformer les observations primaires en produits d'information pouvant être communiqués et utilisés en appui au processus décisionnel, le GEO-BON possède également des groupes de travail sur la modélisation, l'interopérabilité et les indicateurs, en plus de ses groupes de travail thématiques. Le groupe de travail sur les indicateurs du GEO-BON assure le lien entre les observations et les données, et les produits d'information créés par le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique. Ce groupe de travail a été constitué tout récemment afin d'assurer la coordination entre le GEO-BON et le Partenariat, et d'éviter le dédoublement des efforts.

Lacunes dans l'intégration des ensembles de données

24. D'importants progrès ont été accomplis dans la mobilisation et la liaison de données, notamment en matière d'information sur les spécimens. Malheureusement, cette information ne permet pas toujours de détecter les changements. En général, l'information écologique et les données sur l'utilisation des ressources ne sont pas accessibles.

25. Les mesures suivantes pourraient être prises afin de combler ces lacunes :⁶

a) Encourager le Centre mondial d'information sur la biodiversité à faciliter l'accès aux données fondées sur un échantillonnage, y compris les données écologiques et les données sur la présence-absence;

b) Encourager le Centre mondial d'information sur la biodiversité à répondre au besoin d'évaluation des variations dans la diversité biologique dans l'espace et dans le temps;

c) Faciliter l'accès aux données détenues par les éditeurs et autres groupes commerciaux, ainsi que leur utilisation.

Progrès accomplis dans le développement et l'utilisation des indicateurs

26. Plusieurs orientations sur les indicateurs ont été développées aux termes de la Convention au fil des ans, dont des documents sur le développement de programmes et d'indicateurs nationaux de surveillance

initiative mondiale d'observation des forêts (GFOI) en tant que contribution du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

⁵ Voir les détails sur le site See <http://www.gbic2012.org/>

⁶ La note intitulée *A review of barriers to the sharing of biodiversity data and information, with recommendations for eliminating them* (UNEP/CBD/WG-RI/4/INF/13) propose une évaluation plus détaillée.

(UNEP/CBD/SBSTTA/9/10)⁷ et sur les indicateurs pour mesurer le progrès dans la poursuite de l'objectif mondial et communication de ces progrès (UNEP/CBD/SBSTTA/10/9).⁸

27. Le cadre des indicateurs de la Convention sur la diversité biologique a été retouché depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties afin d'être en mesure d'appuyer le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. L'Organe subsidiaire a pris note de la liste indicative des indicateurs proposée par le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dans sa recommandation XV/1, et a préparé un projet de décision aux fins d'examen par la Conférence des Parties.

28. Le rapport complet du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique est publié dans le document (UNEP/CBD/AHTEG-SP-Ind/1/3),⁹ et l'orientation sur les indicateurs nationaux, la surveillance et la remise de rapports sur les objectifs mondiaux pour la diversité biologique est publiée dans le document (UNEP/CBD/AHTEG-SP-Ind/1/INF/2).¹⁰

29. De plus, le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique a développé une orientation technique sur chacun des indicateurs. Cette orientation technique est prête à utiliser¹¹ et propose tout un éventail de documents d'orientation sur la surveillance effectuée à l'échelle nationale.¹²

30. Le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique présente une série d'ateliers infrarégionaux de renforcement des capacités sur les indicateurs, par le biais du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention, dans le but d'actualiser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et ainsi améliorer les capacités nationales en matière de surveillance de la diversité biologique. Les ateliers suivants ont été ou seront présentés avant la onzième réunion de la Conférence des Parties :

a) Atelier de renforcement des capacités sur les indicateurs du Sud-Est de l'Asie présenté dans le cadre de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (24-28 mars 2012, Tam Dao, Viet Nam);¹³

b) Atelier de renforcement des capacités de l'Afrique orientale sur l'utilisation de l'information et les indicateurs, présenté dans le cadre de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (27-29 septembre 2011, Entebbe, Ouganda);¹⁴

c) Atelier de renforcement des capacités sur les indicateurs du Sud de l'Asie présenté dans le cadre de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (16-19 juillet 2012, Colombo, Sri Lanka);¹⁵

d) Atelier de renforcement des capacités sur les indicateurs de l'Amérique du Sud présenté dans le cadre de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (6-10 août 2012, Lima, Pérou).¹⁶

31. Des ateliers de suivi sont prévus en 2013. De plus, le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique est en voie de mettre sur pied un centre d'assistance afin de répondre directement aux questions techniques des pays et a soutenu les pays dans leurs efforts pour créer des systèmes de

⁷ <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-09/official/sbstta-09-10-en.doc>

⁸ <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-10/official/sbstta-10-09-en.doc>

⁹ <http://www.cbd.int/doc/meetings/ind/ahteg-sp-ind-01/official/ahteg-sp-ind-01-03-en.doc>

¹⁰ <http://www.cbd.int/doc/meetings/ind/ahteg-sp-ind-01/information/ahteg-sp-ind-01-inf-02-en.pdf>

¹¹ Accessible sur le site <http://www.bipindicators.net/indicators>

¹² Accessible sur le site <http://www.bipnational.net/>

¹³ Voir le rapport sur le site <http://www.cbd.int/doc/?meeting=WSIND-NBSAP-SASIA-01>

¹⁴ Voir le rapport sur le site <http://www.cbd.int/doc/?meeting=WSIND-NBSAP-EAFR-01>

¹⁵ Rapport en cours de préparation.

¹⁶ Rapport en cours de préparation.

surveillance et développer des indicateurs (notamment à la demande du ministère de l'Environnement du Pérou).

32. Ces activités de renforcement des capacités ont pour but d'aider les pays à adopter une approche pratique et pragmatique, et aussi une démarche réfléchie, en matière de surveillance, et de promouvoir la cohérence des approches, notamment en assurant l'accès aux ensembles de données mondiales et aux méthodologies. Le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique a développé un portail national dédié pour les indicateurs de la diversité biologique.¹⁷

33. De plus, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation XV/1, a lancé un appel de propositions pour un petit nombre d'indicateurs simples, faciles à utiliser et économiques que toutes les Parties pourraient utiliser. Le Secrétaire exécutif a organisé une tribune de discussion en ligne afin de développer les propositions à cet effet qui seront présentées à l'Organe subsidiaire aux fins d'examen avant la douzième réunion de la Conférence des Parties.

34. Le Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique, créé en 2006 en réponse à la nécessité d'évaluer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif de biodiversité de 2010, est en voie d'élargir son champ d'application et ses catégories d'affiliation afin de réagir aux 20 objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il est également en voie de réviser son cadre organisationnel afin de faciliter une plus grande participation. Ses activités portent actuellement sur le renforcement des capacités et l'amélioration des communications.

35. Le développement plus poussé du site Web du Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique est une des activités visant à améliorer les communications.¹⁸ Il comprend un centre interactif de recherche sur les indicateurs qui compare les indicateurs opérationnels aux objectifs d'Aichi et offre une description technique complète de tous les indicateurs.¹⁹

36. Le passeport d'Aichi est un autre outil visant à améliorer les communications. Il s'agit d'un petit guide de poche sur les tendances dans la réalisation de chacun des objectifs d'Aichi. Son lancement est prévu à la onzième réunion de la Conférence des Parties, et sera suivi de mises à jour périodiques.

Lacunes dans le développement et l'utilisation des indicateurs

37. Il n'existe actuellement aucun indicateur prêt à utiliser pour sept des vingt objectifs d'Aichi, et un seul indicateur a été développé pour quatre autres objectifs. Il est donc urgent de recenser ou de développer des indicateurs durables pour surveiller tous les aspects du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

38. Les mesures suivantes pourraient être prises afin de combler ces lacunes :

- a) Examiner les indicateurs existants des autres processus afin de déterminer leur pertinence pour les objectifs d'Aichi;
- b) Encourager les organisations et les réseaux possédant des données et des approches pertinentes à adhérer au Partenariat sur les indicateurs de la diversité biologique;
- c) Encourager les donateurs à financer le développement d'indicateurs, en accordant la priorité aux objectifs pour lesquels il n'existe encore aucun indicateur.

¹⁷ <http://www.bipnational.net/>

¹⁸ <http://www.bipindicators.net/>

¹⁹ Voir <http://www.bipindicators.net/indicators>

Recherche et modélisation

39. Le rapport technique préparé pour la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique suggère des moyens d'avancer les modèles et les scénarios relatifs à la diversité biologique.²⁰ Voici les principales conclusions à cet effet :

- a) Les modèles de la future diversité biologique et des services écosystémiques de l'avenir enrichissent nos connaissances scientifiques;
- b) Les modèles doivent intégrer plusieurs moteurs de la diversité biologique et des services écosystémiques, et encourager les interactions entre les domaines;
- c) Idéalement, les modèles de la diversité biologique et des services écosystémiques doivent comprendre une dynamique et être fondés sur les processus, en remplacement des modèles statiques et standards actuels;
- d) Les modèles doivent favoriser l'interaction et la rétroaction qui créent un lien entre la diversité biologique, le fonctionnement des écosystèmes, les services écosystémiques et les processus socioéconomiques;
- e) Les modèles de la diversité biologique et des services écosystémiques doivent être évalués au moyen d'indicateurs universels afin d'évaluer la validité et les limites des prévisions;
- f) Les scénarios peuvent servir de base pour la définition des objectifs pour l'après 2010, aux échelles mondiale et régionale;
- g) La plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pourrait offrir l'élan de départ pour les efforts de taille nécessaires à l'évaluation et à l'amélioration des modèles.

40. DIVERSITAS, le programme international de la science de la diversité biologique, a récemment publié sa nouvelle vision pour la science de la diversité biologique pour 2011-2020, développée dans le contexte du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.²¹

41. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation XVI/8, incite les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, y compris les organisations responsables du financement et de la tenue d'activités de recherche, à soutenir les travaux sur la modélisation et les observations, entre autres, afin de combler les lacunes de connaissances et d'information sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques.

Coopération scientifique et technique

42. Le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention a demandé, dans sa recommandation 4/1 : i) le développement d'une démarche cohérente, conséquente et coordonnée en matière de coopération technique et scientifique, ii) la création d'un réseau de renforcement des capacités des centres nationaux et régionaux d'excellence en matière de diversité biologique afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et iii) la mise en commun d'information, au moyen des mécanismes de centre d'échange ou autres mécanismes pertinents, sur les résultats de la surveillance des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs d'Aichi, afin de fournir le meilleur appui possible aux pays et pour qu'ils renforcent leurs capacités de surveiller la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et leurs objectifs nationaux établis conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et faire rapport des progrès dans leurs rapports nationaux et par d'autres moyens.

²⁰ <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-50-en.pdf>

²¹ Anne Larigauderie et al (2012) Biodiversity and ecosystem services science for a sustainable planet: the DIVERSITAS vision for 2012–20. Current Opinion in Environmental Sustainability 2012, 4:101–105. Disponible sur le site : <http://www.diversitas-international.org/activities/scientific-strategy>

IV. RAPPORTS ET ÉVALUATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Démarche en vue de la production de rapports en ligne et fondés sur des données

43. Les lignes directrices et le modèle du cinquième rapport national ont été adoptés à la décision X/10, et la Conférence des Parties a décidé que le cinquième rapport national serait préparé selon un modèle narratif, selon qu'il convient, en utilisant les outils suggérés tels que les tableaux, schémas et questionnaires aux fins d'analyse statistique, et que les cinquième et sixième rapports nationaux seraient présentés dans le même format, afin de faciliter le suivi à long terme des progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

44. Un manuel de référence pour le cinquième rapport national est disponible dans les langues.²² Le Secrétariat prévoit aider les pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à préparer leur cinquième rapport national, en offrant une série d'ateliers infrarégionaux, afin que ces pays puissent remettre leur rapport national avant la date limite du 31 mars 2014. Les ateliers porteront également sur les besoins d'information pour la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et les occasions de proposer du matériel supplémentaire et des études de cas aux fins d'utilisation éventuelle dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, conformément à la recommandation XVI/2 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

45. Outre ses travaux sur les rapports nationaux, le Secrétariat a entrepris le développement d'un outil pour la communication et l'analyse en ligne d'autoévaluations nationales qualitatives des progrès en vue de la réalisation des objectifs nationaux définis aux termes des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Un programme pilote devrait être présenté à la onzième réunion de la Conférence des Parties.

Progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs – la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique

46. Le Secrétaire exécutif a mis au point un plan pour la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (UNEP/CBD/SBSTTA/16/3) à la demande de la Conférence des Parties. Dans sa recommandation XVI/2, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a pris note du plan et prié le Secrétariat d'entreprendre la préparation à partir de ce plan, et de remettre un rapport d'étape à la onzième réunion de la Conférence des Parties ainsi qu'au bureau de l'Organe subsidiaire.

47. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souligne que :

- a) La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique devrait fournir une évaluation de mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
- b) La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique devrait se pencher sur :
 - i) Les politiques pouvant offrir une réponse effective en contribuant à la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;
 - ii) Le niveau de progrès accompli en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (en tenant compte des engagements nationaux et des plans et objectifs adoptés par les Parties, et le niveau de mise en œuvre sur le terrain);
 - iii) La contribution des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique à la vision de 2050 du Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique;

²² <http://www.cbd.int/nr5/>

iv) La contribution des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique aux Objectifs du millénaire pour le développement et leurs cibles de 2015;

c) La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique devrait être facile à comprendre et accessible à divers publics, et comportera plusieurs produits, dévoilés lors d'événements clés, en commençant par la douzième réunion de la Conférence des Parties; le contenu sera fondé sur l'information offerte par diverses sources, dont l'information fournie par les Parties.

48. La troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique offrait une justification du champ d'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. La quatrième édition devrait fournir l'information nécessaire pour effectuer une analyse très utile des progrès dans sa mise en œuvre, vers le milieu de la décennie. Cette analyse devrait être effectuée à partir des données et de l'information fournies par les pays, ainsi que des données régionales et mondiales. Elle doit proposer une évaluation des progrès dans la réalisation de chacun des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique au niveau mondial, et aussi faciliter les analyses régionales et la prise de décisions nationales.

49. Cette évaluation de mi-parcours des progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique devra être présentée à la douzième réunion de la Conférence des Parties en 2014, afin que la Conférence des Parties puisse examiner les messages de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et prenne des mesures pertinentes fondées sur ces messages, et que la Conférence des Parties et les Parties puissent apporter les petites modifications nécessaires bien avant 2020. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques recommande que la Conférence des Parties insiste sur l'importance de remettre les cinquièmes rapports nationaux à la date prévue et exhorte les Parties à mettre rapidement à disposition l'information à inclure dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

Progrès accomplis dans la préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique

Groupe consultatif

50. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans sa recommandation XVI/2, prie le Secrétaire exécutif de constituer un groupe consultatif pour la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, conformément à l'orientation sur la constitution de groupes d'experts présentée dans le mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, afin d'offrir une orientation sur le processus de préparation de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique aussitôt que possible, et de réviser et fournir des conseils sur les données et les normes méthodologiques, les plans de développement et les résultats, l'assurance de la qualité et l'inclusion d'études de cas. Une notification a été émise en réponse à cette recommandation (SCBD/STTM/DC/RH/79819) invitant les Parties, les organisations compétentes et les communautés autochtones et locales à nommer un expert qui pourrait contribuer aux travaux du groupe consultatif sur la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Le Secrétaire exécutif a choisi les membres du groupe consultatif à partir des candidatures reçues, en collaboration avec les membres du bureau de l'Organe subsidiaire, de façon à offrir une représentation équitable de l'expertise, des régions et des membres des deux sexes, selon le mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire et l'orientation pertinente présentée dans la recommandation XVI/2. La première réunion du groupe consultatif devrait avoir lieu immédiatement avant la onzième réunion de la Conférence des Parties. Un rapport sommaire de la réunion du groupe consultatif devrait être mis à disposition des participants à la onzième réunion de la Conférence des Parties, à titre informatif.

Étude des scénarios

51. L'évaluation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique révèle que l'information sur le scénario des points de basculement soutient fortement les principales conclusions du rapport. Pour cette raison, l'information sur les scénarios sera également présentée dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Un appel de propositions de consultation

pour la préparation d'une étude de scénario sur les futurs besoins de mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique a été lancé. Le contrat de consultation a été octroyé à un consortium formé de DIVERSITAS, du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et du Centre de la pêche de l'Université de la Colombie-Britannique.²³

Financement

52. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques recommande, dans sa recommandation XVI/2, que la Conférence des Parties exhorte les Parties et invite les autres gouvernements et les donateurs à verser des contributions financières au moment opportun pour la préparation et la production de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et des produits accessoires, y compris la traduction dans toutes les langues des Nations Unies, conformément au plan de travail et l'estimation des sommes que nécessitera sa préparation. Des ressources financières ont été reçues de l'Union européenne et de la Suisse, à ce jour.

Site Web

53. Un site Web offrant de l'information sur la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a été créé (www.cbd.int/gbo4). Il présente de l'information à jour sur le plan de production et les ressources requises pour le rapport, entre autres. Il propose aussi des liens à des documents pertinents. D'autres informations, telles que des comptes rendus sur les progrès, seront publiées dès qu'elles deviendront disponibles.

²³ La proposition est publiée sur le site www.cbd.int/gbo4.